

FICHE DE POSTE

Enseignant, Référent d'Insertion de Scolarité mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Creuse

Circonscription de Guéret 2-ASH

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité 100%

Procédure de recrutement : Poste soumis à entretien

- Loi du 11-02-2005 pour l'égalité des droits de chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire du 24 juin 2005 relative aux concours apportés par l'État au fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées.

Profil et compétences attendues :

- Ce poste est proposé aux enseignants titulaires du CAPPEI, ou tout diplôme antérieur équivalent (la qualification est vivement souhaitable mais pas exigée).
- Il requiert une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'enseignement spécialisé en particulier et de la législation s'y rapportant.
- Le candidat doit faire preuve de :
 - Capacité d'écoute et de compréhension ;
 - Capacité d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer un travail d'équipe ;
 - Qualités de rigueur, d'organisation de la gestion administrative des dossiers
 - Discrétion et réserve ;
 - Qualités rédactionnelles ;
 - Initiative et autonomie, être force de proposition ;
 - Maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur)

Fonctions de l'agent au sein de la maison départementale :

- Il participe à l'analyse des demandes déposées au titre de la compensation du handicap et recueille les informations nécessaires avant passage en commission (orientation, projet personnalisé de scolarisation Allocation d'Éducation de l'enfant handicapé, ...)
- Il recense les recours gracieux : décisions orientations, AEEH
- Il assure les relations avec :
 - Les établissements scolaires, les équipes de suivi de scolarisation
 - Les établissements et les services spécialisés
 - L'administration de l'Éducation nationale, en 1^{er} lieu, les enseignants référents et l'IEN ASH
 - Le service transport du Conseil Départemental de la Creuse
- Il a un rôle de représentation de la MDPH lors de différentes réunions, en Creuse ou hors département (Bordeaux, Paris, Limoges) ;
- Il participe aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire, la Commission des Droits et de l'Autonomie pour les personnes handicapées (CDAPH) ;
- Il anime des réunions, en particulier celles de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation liée à la scolarisation
- Il suit les décisions prises en commission (CDAPH)
- Il présente les dossiers en commission (CDAPH) ;
- Il a un rôle de veille réglementaire (textes EN, CNSA).

Conditions d'exercice :

Ce poste est situé à Guéret, à la MDPH23, 2 bis avenue de la République.

- Autorité hiérarchique : Monsieur l'Inspecteur d'académie – Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Creuse
- Autorité fonctionnelle : Madame la Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH23)
- Quotité du poste : 100%
- 35h par semaine sur 39 semaines
- Permis : B (véhicules de service à disposition)
- Habilitation : logiciel traitement des informations/usagers

Cette fiche de poste est susceptible d'être modifiée en fonction de l'activité du service

**Contacts : Bruno CHARLES, IEN circonscription de GUERET 2-ASH - tél 05 87 86 61 34
Madame la directrice Adjointe de la MDPH23 - Tél. : 05 44 30 28 28**